

DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement d'Etampes  
Canton d'Arpajon

N° 2022 067

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BOISSY-SOUS-SAINT YON

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10 novembre 2022	L'an deux mille vingt deux
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 10 novembre 2022	Le dix-sept novembre
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
EN EXERCICE : 27	<b><u>Etaient présent(e)s</u></b> : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc - M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. FAUCHÉ Fabien – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. REYNAUD Max – M. GAUTHIER Dominique – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – Mme SCACCHI Anne – Mme COURTOIS Cécile – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry – Mme BILIEEN Carine.
PRESENTS : 22	<b><u>Absent(e)s représenté(e)s</u></b> : M. AURTENECHÉ Michel – M. DA SILVA Frédéric – Mme LEROMAIN Nadège – M. GOFF Jullian.
VOTANTS : 26	<b><u>Absent(e)s non représenté(e)s</u></b> : Mme HEMON Alexandra.
	Claire CAZADE-SAADA a été désignée secrétaire de séance.

CRÉATION-SUPPRESSION DE POSTE  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un adjoint administratif ayant obtenu le concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Il convient donc de supprimer :

- 1 poste d'adjoint administratif

Et de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération DEL2022-007 du 24 février 2022 portant modification du tableau des emplois,

**VU** l'arrêté 2021-123 portant Ligne Directrice de Gestion de la ville de Boissy-Sous-Saint-Yon,

**VU** la liste d'aptitude Concours interne au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe du CDG 77 en date du 30 septembre 2022

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré**

**À l'unanimité,**

**DECIDE** de supprimer un poste d'adjoint administratif,

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**DIT** que le tableau des emplois est modifié à compter du 17 novembre 2022, tel qu'annexé à la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

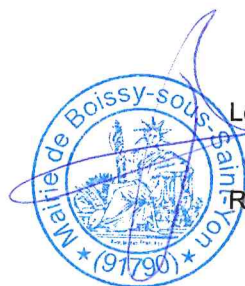
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20221117-DEL2022-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2022

Affichage : 22/11/2022



Le Maire,

Raoul SAADA

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.